



Pb d'indemnisation assedic

Par **claire**, le **26/01/2009** à **15:34**

voila la situation j'ai demissionné de mon travail dans le pas de calais pour suivre mon conjoint dans les pyrenees orientales. le 29/09/08 1er jour de mon chomage je me suis inscrite dans le pas de calais au assedic. rnje me suis pacsé le 17/11/09 dans la periode legale pour beneficier des indemnisations suite à ma demission et j'ai attendu d avoir ma nouvelle adresse dans les pyrenees orientales pour finaliser et effectuer la demande de transfert mon dossier dans ce departement comme me l avais demandé les assedic. demande recut par les assedic le 6/01/09. la je viens de recevoir un courrier des assedic m annoncant que j'etais bien inscrite a compter du 13janvier2009 et que le point de départ de mon indemnisation tient compte de 36jours de différé calculé à partir de mes indemnités compensatrices de congés payés et de 7 jours de délai d'attentes. rnrnautrement dit si j'ai bien compris je ne toucherais pas d 'indemnisation du 29/09/08 au 13/01/09 et qu'en plus je devrais encore attendre 36jours apres cette derniere date alors que lors de mes entretiens dans le pas de calais il m'avait dit que je recevrai un paiement retroactif des que mon dossier serait finalisé rnrnpouvez vous me confirmer que j'ai bien compris la derniere lettre des assedic rnet si oui est-il possible de faire quelques choses pour modifier ca sachant que j'ai suivi scrupuleusement les demarches que l'on m'a enoncé ? rnrnd'avance merci pour votre aide